

## **EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE**

**Séance du 20 juin 2019**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Nicolas ISNARD - Maryse JOSSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Roland GIBERTI représenté par Roland MOUREN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric LE DISSÉS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**TRA 030-6097/19/BM**

**■ Attribution d'une subvention à l'association Wimoov pour 2019 - Approbation d'une convention**

**MET 19/11280/BM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre des enjeux identifiés par son Agenda de la Mobilité la Métropole Aix-Marseille-Provence (AMP) s'engage en faveur des mobilités durables et alternatives. Les questions d'accessibilité aux zones d'activités et de desserte en transports en commun, contribuent en grande partie à l'attractivité de ces zones d'emploi.

La Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite favoriser les démarches visant à faciliter toutes les formes de mobilité permettant l'accès à l'emploi, par la mise en place d'un soutien financier.

Ce soutien, permet à la Métropole de compléter ses missions obligatoires de « conseil en mobilité » en favorisant les actions qui développent ou promeuvent les mobilités durables, ainsi que l'insertion et l'accès à l'emploi.

L'association WIMOOV, créée en 1998 pour promouvoir et initier le développement de nouvelles pratiques de mobilité durable, est chargée depuis 2007, de la mise en œuvre de la plateforme de mobilité "Bougez vers l'emploi" dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de La Ciotat. Ses dispositifs destinés à faciliter la mobilité des personnes en recherche d'emploi s'étend également sur Aubagne. Depuis 2017 sur le secteur d'Aix-en-Provence l'association participe s'inscrit dans les actions de création et maintien d'étapes de parcours d'insertion à destination des demandeurs d'emploi les plus en difficulté du territoire et des participants du PLIE du Pays d'Aix.

**Signé le 20 Juin 2019  
Reçu au Contrôle de légalité le 27 juin 2019**

La plateforme d'éco mobilité inclusive Wimoov est un dispositif d'accueil et d'accompagnement, qui propose une offre de mobilité adaptées aux besoins de tous les publics en situation de fragilité.

De par son implantation locale et sa modularité, la plateforme d'éco mobilité inclusive est un guichet unique pour l'ensemble des acteurs de l'insertion socioprofessionnelle et joue un véritable rôle d'interface entre les acteurs de la mobilité des territoires, dont elle vient compléter les dispositifs existants.

Elle est un acteur de proximité auprès des publics pour :

- La mobilité inclusive – accompagner les publics dans leur mobilité et son management pour favoriser l'accès et maintien en emploi ou formation
- La mobilité durable et responsable – accompagner les publics fragiles, au changement de pratiques de déplacements en vue d'une mobilité plus douce et respectueuse de l'environnement, en prenant en compte les enjeux sanitaires.

L'association WIMOOV s'engage à réaliser en 2019 dans le cadre de cet outil, un programme d'actions autour de six axes :

- Des actions de sensibilisation et promotion de la mobilité durable sur l'ensemble des quartiers prioritaires
- Des actions « mobilité durable et découverte des territoires » en partenariat avec les acteurs de proximité (centre social, mission locale...)
- La mise en place d'une action en partenariat avec le centre des monuments nationaux (CMN) axée sur un usage direct, intergénérationnel et inclusif des moyens de mobilité urbains et interurbains dont le support est l'objectif d'une visite
- Des actions participatives de découverte des modes doux en partenariat avec Utoplab
- Des actions de développement d'un culture mobilité durable pour les publics jeunes
- Des animations de mobilité responsable

En cohérence avec la politique de soutien aux associations chargées de la Mobilité et de l'Insertion vers l'Emploi au sein du territoire, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite continuer à soutenir l'association WIMOOV en lui attribuant une subvention globale de 50 000 euros au titre de l'année 2019, qui se répartit ainsi :

- Une subvention de 35 000 euros est accordée sur le budget annexe Transports au titre de l'action menée par l'association en faveur de la mobilité ;
- Une subvention de 15 000 euros est accordée sur le budget EST du Conseil de Territoire du Pays d'Aix au titre de l'action menée par l'association en faveur de l'insertion ;

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération FAG 002-30/06/16 du Conseil Métropolitain du 30 juin 2016, définissant les conditions d'octroi des subventions de fonctionnement par les conseils de territoire et le conseil de la Métropole ;
- La délibération FAG 21-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- L'avis favorable de la commission de suivi et cohérence des subventions ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 13 juin 2019.

**Signé le 20 Juin 2019**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 27 juin 2019**

**Oui le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- L'engagement de la Métropole Aix-Marseille-Provence, en faveur d'une amélioration de la mobilité de ses habitants
- Les actions de la Métropole Aix-Marseille-Provence en faveur de l'insertion par l'emploi sur son territoire

**Délibère**

**Article 1 :**

Est approuvé le programme d'actions de l'association Wimoov pour ses actions en faveur des Mobilités durables et responsables dans le champ de l'insertion et de l'emploi.

**Article 2 :**

Est attribuée une subvention de 50 000 euros à l'association Wimoov pour son plan d'actions et son offre de services qui se répartit ainsi :

- Une subvention de 35 000 euros est accordée sur le budget annexe Transports au titre de l'action menée par l'association en faveur de la mobilité ;
- Une subvention de 15 000 euros est accordée sur le budget EST du Conseil de Territoire du Pays d'Aix au titre de l'action menée par l'association en faveur de l'insertion ;

**Article 3 :**

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec Wimoov.

**Article 4 :**

Madame la Présidente ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tous les documents y afférents.

**Article 5 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits :

- au budget annexe transport 2019 de la Métropole Aix-Marseille-Provence : Sous politique A710 - Nature 6574 pour 35 000 euros,
- sur le budget État Spécial de Territoire du Pays d'Aix, en section de fonctionnement : chapitre 65, nature 65748, fonction 61, pour 15 000 euros
- 

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Transports, Mobilité et Déplacements

Roland BLUM

Signé le 20 Juin 2019  
Reçu au Contrôle de légalité le 27 juin 2019